

Règlement Triathlon Nature & Famille des Sables d'Olonne 2025

ARTICLE 1 : Toute inscription à une épreuve du Triathlon Nature & Famille des Sables d'Olonne suppose que le participant ait pris connaissance de ce règlement ainsi que celui de la Fédération Française de Triathlon. Le concurrent inscrit aux courses de format M, S, XS (en individuel ou en relais) et jeunes accepte et respecte ce présent règlement ainsi que celui de la FFTRI.

ARTICLE 2 : LES INSCRIPTIONS

1. **Tarifification progressive :** 1er prix le 7 décembre pour les 100 premiers, ensuite 2ème prix ; 3ème prix le 1er février ; dernier prix le 1er mars.



2. Les inscriptions doivent **obligatoirement se faire en ligne**, ainsi que le paiement des droits d'inscription et le paiement des pass-compétition pour les non-licencié(e)s directement via le site « Espace-Tri » (souscription du pass-compétition soumise à vérification par l'organisateur pour valider votre inscription).
 - Les frais du pass-compétition reviennent entièrement à la FFTRI : soit 20€ pour une inscription sur le Triathlon M, 5€ pour le Triathlon S et M-Relais, 2€ pour le Triathlon S-Relais, XS, XS-Relais et les Courses Jeunes.
3. Toute inscription sur place, le jour de l'épreuve sera possible, en fonction des places restantes disponibles et fera objet d'une majoration de prix (valable pour une attribution comme pour une réattribution de dossard) :
 - Triathlon M : 20€ de majoration.
 - Triathlon S : 15€ de majoration.
 - Triathlon XS : 10€ de majoration.
 - Course Jeunes : 5€ de majoration.

ARTICLE 3 : RETRAIT DE DOSSARD

1. Lors de la remise des dossards, chaque participant(e) en faisant acte d'émargement, s'engage à remettre sa puce à l'organisation à l'issue de l'épreuve qu'il(elle) est prit le départ ou non.
2. Pour tout(e) licencié(e) FFTRI, le/la participant(e) devra **présenter au retrait des dossards sa licence en cours de validité sous n'importe quel format ainsi qu'une pièce d'identité avec photo (copie non acceptée)**.
3. Pour les non-licenciés, le certificat médical de « non contre-indication à la pratique du triathlon en compétition » n'étant plus obligatoire (loi Sport du 2 mars 2022 actée au 1er janvier 2024), le/la participant(e) devra seulement **présenter au retrait des dossards une pièce d'identité avec photo en cours de validité (copie non acceptée)**.
4. Le retrait d'un ou plusieurs dossards par un tiers est possible à condition que ce dernier puisse fournir les documents demandés (licence compétition FFTRI et/ou l'original d'une pièce d'identité avec photo, en cours de validité). Le tiers s'engage alors à émarger au nom du/de la participant(e) et ainsi atteste sur l'honneur remettre la puce de chronométrage à l'issue de l'épreuve.
 - Idem pour les relais, la présence de tous les participants formant l'équipe n'est pas obligatoire à condition qu'un membre de l'équipe ou responsable de club soit en mesure de fournir la licence et/ou pièce d'identité (originale) de chacun des membres de l'équipe.
 - **Les participant(e)s n'ayant pas retiré eux-mêmes/elles-mêmes leur dossard devront se présenter le Jour-J de l'épreuve au stand retrait de dossard pour récupérer leur bracelet d'accès au parc à vélo et se faire marquer leur numéro de dossard sur l'épaule.**
5. Pour les étrangers titulaires d'une licence triathlon dont leur fédération est affiliée à l'ITU, la présentation de leur licence en cours de validité lors du retrait de dossard est obligatoire.
6. **Pour tous dossier d'inscription incomplet le jour de l'épreuve, visible sur la plateforme d'inscription « espace-compétition » par l'indication « à régulariser », le compétiteur ne pourra pas prendre le départ et le dossard ne lui sera pas remis.**
7. Lieux de retrait de dossard : communiqués ultérieurement par mail dans le « carnet infos ».

ARTICLE 4 : CONDITIONS GÉNÉRALES À TOUTES LES COURSES

➔ **PARC À VÉLO**

1. L'accès au parc à vélo ne sera **possible qu'aux participant(e)s**, ceux-ci/celles-ci devant **être obligatoirement en possession du bracelet d'accès** au parc attaché au poignet par l'équipe bénévole lors du retrait de dossard.
2. Le/la participant(e) pourra entrer avec un sac contenant ses affaires, mais devra obligatoirement sortir avec après avoir préparé son espace de transition dans la mesure où **aucun sac ou matériel non essentiel n'est autorisé à l'intérieur du parc à vélo**.
 - Un espace consigne est mis à disposition à l'extérieur du parc à vélo pour stocker vos affaires en toute sécurité.
3. L'ouverture et la fermeture du parc à vélo est à l'initiative de l'équipe d'arbitrage et ne dépend pas de l'équipe organisatrice. En général, le parc à vélo ouvre 45min avant le départ de course et ferme 15min avant.

➔ CHRONOMÉTRAGE

1. Il sera effectué par un prestataire professionnel : *Espace-Compétition.com*
2. Un bracelet de cheville appelé « puce » sera fourni par l'organisation lors du retrait de dossard. Cette puce devra idéalement être portée à la cheville gauche.
3. **Toute puce non remise à l'organisateur à l'arrivée sera facturée 15€ à la personne responsable et pourra amener à une interdiction de s'inscrire aux éditions suivantes du Triathlon Nature & Famille des Sables d'Olonne si ce remboursement n'est pas effectif.**

➔ NATATION

1. Pendant l'épreuve de natation, les participant(e)s doivent porter, de façon apparente, le bonnet de bain fourni par l'organisation.
2. Pour des mesures de sécurité, la combinaison est obligatoire pour une température d'eau inférieure ou égale à 16° et interdite pour une température d'eau supérieure à 24°. Entre 16,1° et 23,9°, le port ou non port de la combinaison est laissé à la volonté du/de la participant(e).
3. **Départs différés : les relais partiront 2min après la « masse ». Sur le format XS, les benjamins et benjamines partiront 5min avant la masse, puis les relais suivront 2min après. Pas de départs différés hommes / femmes mais zone de départ protégée pour les femmes sur le M.**
4. Le bonnet de bain fourni par l'organisation devra être laissé dans le parc à vélo afin qu'il puisse être récupéré par les équipes bénévoles et servir lors de la prochaine édition du Triathlon Nature & Famille des Sables d'Olonne en vue de répondre au « Label Durable ». Cependant, tout(e) participant(e) souhaitant récupérer un bonnet en souvenir, pourra le demander.

➔ VÉLO

1. **Port du casque obligatoire**, homologué à coque dure, jugulaire attachée et ajustée à l'intérieur et à l'extérieur du parc à vélo, au départ et au retour à son emplacement dans le parc à vélo. Circulation à pied dans le parc à vélo. Le parc à vélo est accessible uniquement aux participant(e)s, arbitres et à l'organisation.
2. **Le guidon devra obligatoirement être muni de ses deux bouchons/embouts**, sans quoi il sera impossible de prendre le départ.
3. Les triathlètes doivent **respecter le code de la route**.
4. Le dossard doit toujours être visible, donc non plié, 1 seul dossard par concurrent ou par équipe (l'achat d'une ceinture porte-dossard est alors fortement conseillé). Si le/la participant(e) dispose d'une ceinture porte-dossard, 3 points d'attache sont obligatoires ; si le/la participant(e) fixe son dossard sur un vêtement, 4 points d'attache sont obligatoires (dossard à l'avant sur la poitrine).

➔ COURSE À PIEDS

1. Aucun bracelet ou collier ne sera distribué durant les boucles des différentes courses. Le/la participant(e) devra donc, par ses propres moyens, retenir le nombre de tours restant à effectuer.
2. Un tapis de contrôle sera installé par le chronométreur afin de vérifier les passages obligatoires.

ARTICLE 5 : CONDITIONS GÉNÉRALES DES COURSES ET SPÉCIFICITÉS

➔ TRIATHLON M

1. Distances : 1.5km de natation, 40km de vélo, 10km de course à pieds.
2. La natation s'effectuera dans un seul plan d'eau de mer protégée par un barrage, en 2 boucles.
3. Le parcours vélo s'effectuera en 3 boucles. **Le drafting est interdit** (interdiction de rester « dans les roues », c'est-à-dire que chaque cycliste doit laisser 10 mètres entre lui-même et son prédécesseur et doit doubler en se déportant de façon visible sans franchir la ligne blanche). Le drafting étant interdit, les prolongateurs sont autorisés.
4. La course à pieds s'effectuera sur 2 boucles, avec 1 ravitaillement liquide par boucle.
5. Sauf erreur technique indépendante de la volonté de l'organisation, le Triathlon M partira à 8h30.
6. Tout manquement à une ou plusieurs règles de course de la FFTRI sera matérialisée par un carton et la sanction devra s'effectuer en pénalty-box (Cf. Règlementation générale FFTRI).

ATTENTION :

Le Triathlon M est **soumis à des barrières horaires** ayant pour but de ne pas mettre en péril le bon déroulement de l'évènement et de faire prendre conscience aux participant(e) qu'il est nécessaire de choisir son format de course en fonction de ses capacités. Ainsi, le délai maximal pour effectuer les 1.5km de natation sera de **45min** (au-delà, le/la participant(e) ne pourra effectuer le vélo et la course à pieds) et le délai maximal pour finir la partie cyclisme est de **2h15** (temps écoulé après le « top départ », au-delà, le/la participant(e) ne pourra effectuer la course à pieds). De plus, le délai total pour le Triathlon M est de **3h30**, au-delà, l'organisation pourra déplacer le matériel des participant(e)s encore en course afin de laisser le parc à vélo disponible pour les courses suivantes, mais laissera le concurrent finir sa course.

➔ TRIATHLON S

1. Distances : 750m de natation, 20km de vélo, 5km de course à pieds.
2. La natation s'effectuera dans un seul plan d'eau de mer protégée par un barrage.
3. Le parcours vélo s'effectuera en 2 boucles. **Le drafting est autorisé** (autorisation de rester « dans les roues », c'est-à-dire que chaque cycliste peut se trouver à proximité de son prédécesseur). Le drafting étant autorisé, **les prolongateurs sont interdits**.
4. La course à pieds s'effectuera sur 2 boucles, avec 1 ravitaillement liquide à la fin de la première boucle.
5. Sauf erreur technique indépendante de la volonté de l'organisation, le Triathlon S partira à 13h30.
6. Tout manquement à une ou plusieurs règles de course de la FFTRI sera matérialisée par un carton et la sanction devra s'effectuer en pénalty-box (Cf. Règlementation générale FFTRI).

ATTENTION :

Le Triathlon S est **soumis à des barrières horaires** ayant pour but de ne pas mettre en péril le bon déroulement de l'évènement et de faire prendre conscience aux participant(e) qu'il est nécessaire de choisir son format de course en fonction de ses capacités. Ainsi, le délai maximal pour effectuer les 750m de natation sera de **30min** (au-delà, le/la participant(e) ne pourra effectuer le vélo et la course à pieds) et le délai maximal pour finir la partie cyclisme est de **1h15** (temps écoulé après le « top départ », au-delà, le/la participant(e) ne pourra effectuer la course à pieds). De plus, le délai total pour le Triathlon S est de **2h30**, au-delà, l'organisation pourra déplacer le matériel des

participant(e)s encore en course afin de laisser le parc à vélo disponible pour les courses suivantes, mais laissera le concurrent finir sa course.

➔ TRIATHLON XS

1. Distances : 400m de natation, 8km de vélo, 2km de course à pieds.
2. La natation s'effectuera dans un seul plan d'eau de mer protégée par un barrage.
3. Le parcours vélo s'effectuera en 2 boucles. **Le drafting est autorisé** (autorisation de rester « dans les roues », c'est-à-dire que chaque cycliste peut se trouver à proximité de son prédécesseur). Le drafting étant autorisé, **les prolongateurs sont interdits**.
4. La course à pieds s'effectuera sur 1 boucle, avec un ravitaillement final à l'arrivée de la course.
5. Sauf erreur technique indépendante de la volonté de l'organisation, le Triathlon XS partira à 16h.
6. Tout manquement à une ou plusieurs règles de course de la FFTRI sera matérialisée par un carton et la sanction devra s'effectuer en pénalty-box (Cf. Règlementation générale FFTRI).

ARTICLE 6 : MODIFICATIONS ET ANNULATIONS

1. L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent.
2. **Dans l'hypothèse d'annulation d'épreuve pour toute raison hors de contrôle de l'organisation, et en particulier, tout cas de force majeure, toute décision des autorités publiques, tout risque d'intempéries, l'organisation n'encourra aucune responsabilité, quelle qu'elle soit, à l'égard des participant(e)s et les frais d'inscription resteront acquis au Triathlon Nature & Famille des Sables d'Olonne. Les participant(e)s renoncent par avance à toute réclamation ou demande de remboursement.**
3. **Pour toute annulation du/de la participant(e), il n'y aura aucun remboursement possible.**
4. **Aucune cession de dossard ne sera tolérée**, chaque numéro de dossard est nominatif.
5. Concernant les demandes de report 2024 à 2025, elles ne pourront en aucun cas être renouvelées pour une autre année. En ce sens, tout(e) participant(e) ayant demandé un report à 2025 **s'engage à n'établir aucune réclamation s'il/elle est en incapacité de participer à l'évènement de 2025**, les frais d'inscription restant acquis à l'organisation.
6. Les participants n'ayant pas déjà demandé un report d'épreuve (2024 à 2025) qui ne peuvent pas participer à l'épreuve 2025 pourront faire la demande de report à 2026 (Cf. Conditions à l'Article 8). Cette demande de report ne sera alors **possible que jusqu'au 1er avril 2025**, passé cette date aucune réclamation ne sera possible. La validation du report devra se faire par retour de mail **AVANT le début des inscriptions 2026** (courant novembre 2025).

ARTICLE 8 : CONDITIONS DE REPORT D'INSCRIPTION À 2026

Les demandes de report d'inscription au Triathlon Nature & Famille des Sables d'Olonne 2025 seront acceptées jusqu'au **1er avril 2025**. Passée cette date, plus aucune demande ne pourra être prise en compte.

Si votre demande est validée, vous serez inscrit automatiquement pour l'édition **2026, sous réserve de confirmation en novembre 2025**. Un mail vous sera envoyé à cette période et nécessitera une réponse de votre part. **Sans réponse à ce mail, votre demande de report sera annulée, et vous perdrez ce droit.**

Les conditions suivantes s'appliquent :

- Le report est strictement valable pour **l'édition 2026** et ne pourra pas être décalé à une édition ultérieure.
- Le **tarif d'inscription est susceptible de varier**. Toute différence tarifaire devra être réglée pour valider définitivement votre participation à l'édition 2026.
- L'inscription **n'est pas cessible à un tiers**.
- En acceptant ce report, vous **renoncez à toute demande de remboursement**, même en cas d'impossibilité de participer à l'édition 2026.
- Pour les **non-licenciés FFTRI**, le **pass-compétition devra être de nouveau payé**. Celui-ci étant lié à une date précise, il n'est ni transférable ni remboursable.

ARTICLE 7 : DATE LIMITE D'INSCRIPTION

1. L'accès aux différentes inscriptions et modifications d'inscription sera possible **jusqu'au jeudi 17 avril 2025**.
2. Passé le 17 avril 2025, seules les inscriptions le jour de l'épreuve seront possibles suivant le taux de remplissage de chaque course et sur majoration de tarif (précisé dans l'article 2).

ARTICLE 8 : DROIT À L'IMAGE & AUTORISATIONS

1. L'inscription au Triathlon Nature & Famille des Sables d'Olonne **inclut la cession de vos droits à l'image à l'organisation et autorise la diffusion des photographies ou vidéos réalisées lors de l'évènement**.
2. L'inscription au Triathlon Nature & Famille des Sables d'Olonne **inclut la cession de votre adresse mail à certains de nos partenaires** pour des mails de publicité.

ARTICLE 9 : ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ

1. Le Triathlon Nature & Famille des Sables d'Olonne est titulaire d'une « licence manifestation » établie par la FFTRI, à la qualité d'assuré sur le contrat Allianz. Elle bénéficie par conséquent de la garantie Responsabilité Civile de la FFTRI.
2. **L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel qui pourrait subvenir pendant une épreuve, dû au non-respect du code de la route ou des consignes de sécurité données par l'organisation, les services de police ou gendarmerie, ou les arbitres de course.**
3. **L'organisation décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet et de matériel, notamment dans le parc à vélo.**

ARTICLE 10 : RÉCOMPENSES

➔ TRIATHLON M : **11H30**

- Récompenses pour les 3 premiers au scratch (masculin et féminin).
- 1er et 1ère de la catégorie Vétéran 1, 2, 3, 4 et 5.
- 1er relais masculin, mixte et féminin.
- Dernier et dernière de la course en individuel.

➔ COURSES JEUNES : **13H00**

- Récompenses pour les 3 premiers de la catégorie Pupille (masculin et féminin).
- 3 premiers de la catégorie Poussin (masculin et féminin).

- 3 premiers de la catégorie Mini-Poussin (masculin et féminin).
- Montée sur le podium et récompense pour l'ensemble des participant(e)s jeunes.

➔ **TRIATHLON S : 15h40**

- Récompenses pour les 3 premiers au scratch (masculin et féminin).
- 3 premiers de la catégorie Junior (masculin et féminin).
- 3 premiers de la catégorie Cadet (masculin et féminin).
- 1er relais masculin, mixte et féminin.
- Dernier et dernière de la course en individuel (sous réserve de lots disponibles).

➔ **TRIATHLON XS : 17h10**

- Récompenses pour les 3 premiers au scratch (masculin et féminin).
- 3 premiers de la catégorie Minime (masculin et féminin).
- 3 premiers de la catégorie Benjamin (masculin et féminin).
- 1er relais masculin, mixte et féminin.
- Dernier et dernière de la course en individuel (sous réserve de lots disponibles).

ATTENTION :

Les récompenses ne sont pas cumulables (exemple : le premier Vétéran 2 est 3ème au scratch, il ne sera récompensé qu'en qualité de 3ème au scratch, la récompense pour le 1er Vétéran 2 sera donc donnée au 2ème Vétéran 2).

Bonne course à tous...

